



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, QUE :

Une séance extraordinaire sera tenue le jeudi, 11 décembre 2025, à 17h20 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de la Municipalité de Kiamika (25, rue Principale, Kiamika) et qu'il y sera discuté des sujets suivants:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption – Règlement numéro **R-361** abolissant le fonds de roulement créé par le règlement 11-2001 CRÉANT UN FONDS DE ROULEMENT
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

Les délibérations et la période de questions lors de cette session spéciale porteront exclusivement sur le règlement abolissant le fonds de roulement.

DONNÉ à Kiamika, ce 9e jour de décembre 2025.

**Marc-André Bergeron
Greffier-trésorier et
Directeur général**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-André Bergeron, greffier-trésorier/directeur général de la Municipalité de Kiamika, résidant à Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, ainsi qu'une copie au bureau municipal, entre 8H00 et 13H00, ce 9 décembre de l'an 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour de décembre de l'an 2025.

**Marc-André Bergeron
Greffier-trésorier/
Directeur général**